



**Thierry ZARKA**

Directeur général de Sarp Industries et Spur environnement, Président de l'Union Pour les Entreprises (UPE) de l'Etang de Berre



**Serge DE SENTI**

Président d'Oxytronic, Président d'Inovaplast, Administrateur du Réseau Entreprendre Provence, Maître de conférences associé à AMU

**Thème : Environnement et économie circulaire**

**Atelier : Phoenix : les déchets, nouvelle matière première**

**Facilitateur : Paul Morineau (Centrale Marseille)**

### Synthèse des échanges

*SPUR Environnement* est spécialisée dans le traitement et l'élimination des déchets dangereux. Au quotidien, ces produits dangereux sont reconnaissables grâce aux différents pictogrammes existants qui indiquent, par exemple, s'ils sont inflammables, corrosifs ou néfastes pour l'environnement. Il en est de même pour les produits dangereux dans le secteur de l'industrie. Nous retrouvons dans ce cas des résines, des peintures, des bases et des acides, ...

*SPUR Environnement* valorise ces déchets qui arrivent en grande quantité, en provenance des industries mais aussi de déchetteries ou d'établissements publics, stockés dans des emballages tels que des fûts ou des sceaux. Cette valorisation peut être énergétique ou sur la matière. La première valorisation, plus répandue auparavant, consiste à broyer les matières plastiques puis de les brûler afin de produire de l'énergie grâce à une turbine. Afin de contrôler la combustion, les déchets sont injectés de façon à stabiliser la température du four à 1000°C. Il est ensuite nécessaire de filtrer et traiter les gaz et cendres résultant de la combustion, qui contiennent de l'eau et du dioxyde de carbone mais aussi des composants dangereux tels que des gaz acides issus des halogènes. Cette méthode de valorisation permet de répondre aux besoins énergétiques d'une usine de traitement avec des rejets contenant des traces de polluants de 10 à 100 fois inférieurs aux limites définies par les normes. Ainsi, l'entreprise est déjà prête pour les enjeux de l'avenir en cas de changements des normes et un bilan énergétique neutre. La valorisation de la matière, et particulièrement des emballages plastiques qui ont contenu ou contiennent des déchets dangereux est un enjeu fondamental pour *SPUR Environnement*. C'est en 2010 que l'entreprise se lance dans un projet de valorisation de la matière. Elle s'engage alors dans une voie plus vertueuse en accord avec ses valeurs et principes et pour une meilleure performance énergétique.

Les plastiques valorisés doivent pouvoir être utilisables en plasturgie. Or, les différentes densités moléculaires des composants plastiques mais aussi leurs points de fusion ne permettent pas de mélanger l'ensemble de ces produits. Par exemple, certains fûts fusionnent à 180°C et d'autres à 350°C. Il est donc nécessaire de faire un tri selon les types de plastique mais aussi leurs grades afin de ne pas perdre les propriétés mécaniques d'origine du produit. De plus, le produit valorisé doit répondre aux attentes en termes de qualité identiques aux matières neuves. Les composants toxiques, non lavables ainsi que les colorants et coagulants sont exclus du recyclage. Suite à ce tri, près de 90% des déchets sont valorisables.

Pour le petit flaconnage de déchets dangereux aux propriétés toxiques ou réactives, des seaux de 20 à 30 litres sont mis à disposition pour le client. Aujourd'hui, ces seaux, fabriqués à partir de matière neuve, ne peuvent pas être réutilisés et sont brûlés après leur utilisation unique. *SPUR Environnement* a décidé de relever un nouveau défi en désirant fabriquer ces seaux à partir de matière recyclée. Les seaux doivent être homologués UN pour le transport de produits dangereux. Cette norme contrôle la chaîne de fabrication, la résistance des seaux ainsi que la pérennité de la qualité des produits. Pour garantir cette qualité, une fiche technique de la matière utilisée pour la fabrication du seau est demandée. Cependant, cette fiche ne peut exister pour de la matière recyclée. Pour faire face à ces problématiques, *SPUR Environnement* a travaillé en partenariat avec *Inovaplast* pour la réalisation des seaux et *PlasticRecycling* pour la caractérisation technique du produit.

*Inovaplast* est une TPE innovante située à Aubagne avec un savoir-faire pointu dans la plasturgie. Pour répondre aux besoins de production de 80 000 seaux par an, l'entreprise a dû déménager et faire d'importants investissements avec de nouveaux moules à injection et une presse. Des subventions de la Région et de l'*ADEME* ont permis d'accompagner *Inovaplast* pour ces nouvelles acquisitions. De plus, de nouveaux salariés ont rejoint l'entreprise et le chiffre d'affaire a été multiplié par deux. *Inovaplast* est un atout majeur pour ce projet car sa production en local leur permet d'être plus compétitifs sur le marché.

Aujourd'hui, leur partenariat se concrétise. Après un accord entre les différents utilisateurs des seaux sur le modèle du produit final et une longue période de Recherche & Développement passant par la modélisation du seau, des tests d'étirement et des simulations de choc, le seau final est bientôt prêt pour l'homologation. Ce seau deviendra alors le premier seau homologué UN fabriqué à partir de matières recyclées. Thierry Zarka et Serge de Senti sont fiers d'avoir réalisé ce projet d'avenir, vertueux, et unique.

### **Echange**

*Vous avez élaboré avec PlasticRecycling un mix pour la production des seaux à partir de produits recyclés. Comment envisagez-vous de gérer votre dépendance par rapport aux types de déchets plastiques provenant des industriels ?*

Aux deux centres de Grasse et Rognac, *SPUR Environnement* réceptionne et traite un mix varié provenant d'industries de différents secteurs telles que la parfumerie, la chimie ou la pharmacie mais aussi de grandes surfaces. La grande variété des distributeurs et leur nombre assurent un gisement en plastique important et permet à l'entreprise d'assurer les besoins en matière recyclée conformément au mix nécessaire pour les seaux.

***Avez-vous une idée de la part de plastiques recyclés de nos jours ?***

Ce sont 200 000 tonnes de déchets qui arrivent aux différentes filières de valorisation. Les emballages, quant à eux, représentent 40 000 tonnes de matière. Cette quantité est séparée en trois : une partie directement broyée, les métaux et enfin les plastiques qui seront valorisés ou non. Environ un tiers des matériaux reçus est ainsi valorisé. Un fort travail est à faire au niveau des consommateurs de ces déchets afin de les inciter à les trier en mettant en avant la communication positive qu'ils pourront en retirer. Cet effort des industriels permettrait aux centres de valorisation d'être plus performants et donc d'augmenter la part de plastiques recyclés.

***Pensez-vous que la loi sur les déchets de 2022 aura un impact sur votre activité ?***

Chaque nouvelle loi a un impact sur les individus et leurs activités. Si nous regardons la valorisation des solvants, ceux-ci peuvent être incinérés ou distillés. Le solvant obtenu après distillation aura la même qualité que le produit d'origine mais pas la même odeur. Ce dernier point met directement en difficulté la mise en vente de ce nouveau produit. De plus, les entreprises cherchent à gagner en rentabilité en utilisant des matériaux recyclés et bien souvent ne sont pas prêts à payer plus de 50 ou 60% du prix du produit fabriqué à partir de matériau neuf. Il faut donc travailler sur le gain en communication et l'aspect vertueux de l'utilisation de matière recyclée.

***Comment pouvez-vous assurer votre disposition en matière première ?***

Le gisement de matière provenant des emballages est pérenne par la forte utilisation du plastique. Le nombre de clients peut varier mais ceci n'impacte pas de manière significative la quantité de matière valorisable disponible. Cependant, en cas de problème d'approvisionnement, *PlasticRecycling* peut compléter temporairement le mix pour la fabrication des seaux.

***Un modèle économique viable et rentable est important et vous avez reçu des subventions pour le financement de votre phase de Recherche & Développement. Quel est votre modèle économique sans ces subventions ?***

Les subventions sont des bonus. Nous faisons un projet parce que nous y croyons et qu'il sera rentable. *Inovaplast* est une TPE, nos coûts sont maîtrisés. De plus, nous avons la chance de profiter de Crédits d'Impôt Recherche et d'un engagement commun entre deux entreprises pour la production. Nous avons failli perdre notre subvention de l'ADEME car nous avons dû faire un Crédit-Bail pour les premiers investissements, ce qui empêche l'accès à ce financement. Heureusement, nous avons désormais la confiance des banques par notre croissance et nos premiers contrats sur le projet ce qui nous a permis d'investir à nouveau, cette fois-ci sans Crédit-Bail, et de profiter de la subvention de l'ADEME. Nous venons tout juste de récupérer ce financement, or le projet a continué à se concrétiser.

***Incitez-vous les clients dont vous valoriser le plastique à utiliser vos matériaux recyclés plutôt que de la matière neuve ?***

Nous incitons nos clients à utiliser les seaux fabriqués à partir de matières valorisées. Cependant, de façon plus générale, ce ne sont pas les industriels qui fabriquent les emballages qu'ils consomment. De plus, il est encore difficile de convaincre certains industriels d'utiliser ces matériaux car ils restent parfois réticents à changer leurs habitudes, sur la couleur des produits par exemple. Cette incitation reste plus simple lorsque les emballages ne servent pas pour des produits dangereux et qu'une homologation UN n'est donc pas nécessaire.

***Allez-vous travailler à la mutualisation de vos connaissances grâce à votre projet de Recherche & Développement afin de permettre à d'autres sujets de progresser plus rapidement ?***

La capitalisation des expériences et le partage de notre savoir pour faire face aux difficultés rencontrées sont très importants. De plus, nous allons proposer de vendre notre seau sans le logo de *SPUR Environnement* pour qu'il puisse être utilisé en dehors de notre réseau.

***Comment avez-vous géré les questions de propriété intellectuelle entre les deux sociétés ?***

Ce projet nécessite une forte coopération et une confiance entre les deux entreprises. *SPUR Environnement* avait besoin d'*Inovaplast* pour la fabrication des seaux et la TPE avait besoin du groupe pour croître. Les coûts pour la réalisation des moules ont été importants. Il se devait donc de garantir les volumes de fabrication et de permettre à *Inovaplast* de commercialiser les seaux qu'ils produiront.